

**Compte-rendu du Comité de pilotage
du site Natura 2000
« Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel Air »
Le 25 novembre 08, à Péret Bel Air**

Personnes excusées

M. HOLLANDE François, Président du Conseil général de la Corrèze
M. DESCARGUES Jacques, vice-président du Conseil général de la Corrèze
M. DELPY Daniel, Communauté de Communes Ussel-Meymac-Haute-Corrèze
M. GAYE
M. CHABROL Laurent, CBNMC

Personnes présentes

M. DELAGE Benoist, M. le Sous-préfet
M. AUDOUIN Christian, Président du Comité de Pilotage
M. ROUCHER Dominique, Conseil général
M. ESTRADE Pierre, M. le Maire de Péret Bel-Air
M. VITRAC André, M. le Maire de Bonnefond
Mme BOISSELIER Pierrette, Conseillère municipale à la commune d'Ambrugeat
Mme GAYE Murielle, Adjointe à la mairie de Davignac
M. VIROLLE Jacques, Conseiller municipal à la mairie de Péret Bel-Air
M. GISCLARD Frédéric, DIREN
M. CHAMBON Roch, ONF.
Me SAUVIAT Karine, Chambre d'Agriculture de la Corrèze
M. DUMEE Laurent, ONEMA 19,
M. NANOT Robert, CRPF Limousin
M. SEMBLAT Claude, ONCFS
M. BILLOT Bernard, GDF du Plateau de Millevaches
M. ALPHONSOUT Jean-Paul, Fédération des chasseurs Corrèze
M. SELIQUER Pierre, Directeur du CRENL
M HENNEQUIN Erwan, CRENL
M. RAYNARD Philippe, Président de l'association Pic noir
Mmes MIGNON-LINET Cathy et DALLA-BETTA Fanny, Chargées de mission au PNR de Millevaches en Limousin

Fanny DALLA-BETTA propose un tour de table

Objectifs de la réunion

L'ordre du jour se décline en plusieurs points :

- 1/Bilan des actions conduites et perspectives de la gestion du site pour l'année 2009
- 2/Présentation et validation ou non des extensions
- 3/Présentation et validation ou non des modifications relatives au Cahiers des charges pour les Contrats Natura 200
- 4/Propositions de Cahiers de charges des Mesures Agro-Environnementales préalablement à la CRAE de 2009

1/Bilan de l'activité d'animation du site et des perspectives de gestion du site

- **2 Contrats Natura 2000**

Ces projets sont portés en maîtrise d'ouvrage par le CRENL et l'ONF. Il s'agit de reconquérir des landes sèches et des landes humides et réaliser un parc de pâturage complémentaire à ceux existants.

Site de Larfeuil (O.N.F)

Le projet porte sur la création d'un parc de pâturage supplémentaire. Les travaux prévus portent sur de la restauration de milieux : broyage, pose de clôture, bucheronnage, fauche de fougères, débroussaillage. Les travaux de bucheronnage vont débiter avant la fin de l'année 2008.

Site de la Naucodie (CRENL)

Des travaux ont déjà été réalisés en 2008 tels que de la fauche de fougères (2 passages : juin et août) à l'aide d'un « rouleau-brise fougère » tracté par un cheval et confectionné par un artisan. Le bucheronnage et la pose de clôture fixe vont débiter avant la fin de l'année.

- **Contrats MAE**

Plusieurs contrats ont été déposés, dont 3 en 2007 pour une surface de 75 hectares et 1 en 2008, pour une surface de 26.60 ha.

Par exemple, la mesure LS1, assistance mécanique et/ou manuelle pour le maintien de l'ouverture des habitats, a été contractualisée en 2007 et permet l'absence de fertilisation minérale et organique, l'ajustement de la pression de pâturage, le maintien de l'ouverture par le broyage de fougères (réalisé cet été 2008), le bucheronnage, le débroussaillage.

La mesure TO1, restauration de pacage tourbeux, contractualisée la même année a permis l'ouverture de milieux en déprise, abandonnés depuis environ 20 ans, par des travaux de bucheronnage, de débroussaillage, de fauche et l'entretien par un pâturage contrôlé.

Dans le cadre de l'entretien des secteurs de haut-marais, mesure TO2 contractualisée en 2008, 3 passages des bêtes sur les 5 années ont été demandés. Un premier parcours a été réalisé cet été tout en ajustant la pression de pâturage sur ces zones sensibles.

- **Perspectives 2009**

- Validation ou non des propositions d'extensions du périmètre du site
- Edition et diffusion de la plaquette de communication (DIREN/PNR)
- Construction de projets agro-environnementaux, MAE et de contrats Natura 2000, avec en amont la mise en place de Convention de pâturage
- Elaboration de la Charte Natura 2000
- Actualisation du Docob

Frédéric GISCLARD de la DIREN précise que l'arrêté ministériel impose la validation du document d'objectifs. Il faut prévoir de remettre à jour ce document en intégrant les extensions si elles sont validées et la charte Natura 2000. C'est seulement sur la base de ce DOCOB validé qu'une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) peut intervenir.

- **Projet de Contrat Natura 2000**

Site du bourg de Péret Bel-Air, 2009

Il s'agit d'un contrat de restauration sur environ 15ha. Les travaux de bucheronnage, de fauche de fougère, de broyage de la lande et de pose de clôture sont présentés à titre prévisionnel et seront affinés avec les membres de la section du bourg de Péret Bel-Air.

M. le Sous-préfet demande s'il existe une commission syndicale et s'interroge sur le paiement ou non de l'impôt. Le Maire confirme que la section du Bourg de Péret paye les impôts.

Site de la tourbière de la Ferrière

Ce contrat Natura 2000 est porté par le CRENL. L'emprise du projet représente 25 ha et indique de la pose de clôtures (2370m) et des travaux de bûcheronnage (5ha).

Erwan HENNEQUIN indique qu'il existe un parc mobile dont l'électrificateur a été volé récemment. La pose d'un enclos en dur a été donc envisagée. Il précise également qu'un bail de 20 ans sera proposé au Conseil Municipal de Davignac, lundi 01 décembre.

- **Prévisions Mesures Agro-Environnementales 2009**

Deux contrats sont actuellement envisagés sur le site suite aux diagnostics environnementaux et agricoles. La gestion raisonnée de la prairie HE2, appartenant à un des deux projets, permet de limiter la fertilisation et pérenniser le pâturage et la fauche sur cette parcelle. L'autre mesure contractualisée serait l'entretien des secteurs de haut-marais, T04, pour permettre de conserver une mosaïque d'habitats (landes humides et landes sèches) en proposant 2 à 3 saisons de pâturage sur les 5 ans de contrats.

Fanny DALLA-BETTA souligne l'importance de signer des conventions pluri annuelles de pâturage en amont de la contractualisation.

Dominique ROUCHER évoque la question des Surfaces Peu Productives. Il demande si une réunion a été prévue et qu'en est-il ?

Cathy MIGNON-LINET et Karine SAUVIAT précisent l'évolution qui a été donnée au dispositif. En effet, les dossiers 2007 restent avec des surfaces diminuées de moitié, en 2008 sur la base d'un socle herbager divisé par 2.

2/Propositions d'extensions

Présentation des périmètres d'extensions du site par une cartographie (compléter par des panneaux d'informations situés au fond de la salle de réunion). La procédure juridique a été de nouveau rappelée.

Dominique ROUCHER rappelle qu'il avait été convenu des réunions d'information publique dans les communes.

Cathy MIGNON-LINET précise qu'à la suite de contacts avec les maires des communes concernées, une seule et même réunion d'information a été réalisé le 21 octobre 2008 en début de soirée. L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel du programme Natura 2000,
- Présentation des propositions d'extensions et de la procédure,

-Questions/échanges.

M. le SOUS-PREFET a proposé une position de principe qui consistait à dire que les gens étaient invités à formaliser leur volonté de ne pas voir intégrer leurs parcelles au dispositif, aucune démarche n'a été officialisée. Effectivement, l'opposition à ce projet devait se manifester auprès d'un maire ou du sous-préfet.

Formellement la réunion d'information a bien eue lieu, on peut considérer que la population locale a bien été avertie ne semble pas s'opposer.

André VITRAC indique qu'il n'y a aucun représentant de la commune de Pérols-sur-Vézère. Et pourtant des avis visiblement négatifs ont été apportés lors de la réunion publique du 21 octobre.

M. le SOUS-PREFET précise que c'est un zonage d'Etat, il n'y a pas de besoin sur le plan juridique mais son sentiment est qu'il n'est pas de bonne administration sans que les gens concernés soient présents. Il s'agit donc de consulter par écrit le Maire de Pérols-sur-Vézère.

Pierre SELIQUER indique que la commune est fortement impliquée sur le site Natura 2000 notamment sur le périmètre du site « Landes et zones humides de la Haute-Vézère ».

Fanny DALLA-BETTA précise avoir contacté les maires individuellement et que celui de Pérols-sur-Vézère n'a eu aucun retour de la part des propriétaires privés.

M. le SOUS-PREFET indique être gêné par l'absence des représentants de la Commune de Pérols-sur-Vézère. Il préfère qu'il y ait une consultation officielle de la commune.

Pierre SELIQUER demande s'il ne serait pas possible que le Comité de pilotage se prononce sous réserve.

M. le SOUS-PREFET indique que l'absence de la Commune de Pérols n'entache pas le rôle du Comité de pilotage. Ce qui est gênant, c'est dans un second temps ce qui concerne le zonage d'Etat. Si la position du Comité de pilotage est favorable, un courrier du Président du Comité de pilotage se doit d'être écrit au Maire de Pérols-sur-Vézère pour savoir ce qu'il en pense.

Frédéric. GISCLARD précise la procédure et rappelle que les collectivités et leurs EPCI sont officiellement consultées dans le cadre de la procédure. Seuls les avis défavorables sur des critères scientifiques sont recevables.

André VITRAC indique avoir été consulté par l'animateur du site.

M. le SOUS-PREFET cherche à avoir un avis de la Commune de Pérols qui intégrera la réflexion du Comité de pilotage.

Cathy MIGNON-LINET demande si pour les communes présentes, cette proposition d'extension ne soulève pas de difficultés.

M. LE SOUS-PREFET procède à un vote et fait acter la validation des extensions validées sous réserve du courrier à adresser à la commune de Pérols-sur-Vézère.

MM les MAIRES OU LEUR REPRESENTANT de Péret-Bel-Air, Bonnefond et Ambrugeat approuvent les propositions d'extension.

3/Etude et validation des Cahiers des charges des Contrats Natura 2000

Frédéric GISCLARD précise que des Cahiers des Charges existaient déjà dans le document d'objectifs. Dans le cadre de l'animation conduite par le parc depuis 2 ans, de nouveaux Cahiers des Charges ont été intégrés.

Il s'agit là de réviser les montants à la hausse. Effectivement, les plafonds ne permettaient plus de satisfaire l'offre des artisans. De ce fait, ces plafonds ont été supprimés au profit de prix estimatifs (fourchette de prix). Par exemple, pour l'action de bûcheronnage, soit Bonnefond1, le plafond de 1000€ TTC/ha/an passe à une fourchette de prix entre 1000 et 2000 €/ha/an.

Erwan HENNEQUIN demande à ce que soient modifiées les dates d'intervention du Cahier des Charges n° 8, soit celui relatif à la fauche de restauration sur landes tourbeuses. Il propose d'augmenter la période d'intervention en la faisant débiter le 15/08.

Puis, il propose pour le Cahier des charges Bonnefond 2 que le traitement des rémanents se fasse hors des milieux d'intérêt communautaire et que soit ôtée évacuation des résidus en bord de route.

Robert NANOT a une observation concernant ce même cahier des charges, Bonnefond 2 et notamment sur l'exploitation entre le 15 septembre et le 31 mars et la présence éventuelle des rémanents sur place un certain temps. Ceci risque d'entraîner une propagation de parasites notamment dans le cadre d'exploitation de Pins. Il s'agirait alors de traiter les rémanents sous un mois après exploitation.

Fanny DALLA-BETTA demande s'il y a des périodes plus favorables au développement de cet insecte

Robert NANOT répond que cet insecte pond entre l'écorce et le bois. Il pense que la solution est de limiter la propagation de ces parasites comme l'hylobe, le chalocographe, le dendroctone...

M. le SOUS-PREFET pense que la bonne solution serait de s'arranger pour détruire les rémanents.

Robert NANOT souligne que le broyage est suffisant.

Bernard BILLOT précise qu'ils sont peu présents en zones humides.

M. le SOUS-PREFET interroge le comité sur l'apport carboné des résidus sur la tourbière, pose t il un problème pour la tourbière? Si oui, il s'agit d'évacuer les rémanents. Une fois coupés les bois doivent être broyés.

Erwan HENNEQUIN souhaite que la possibilité de stocker demeure en précisant des consignes de stockage.

M. LE SOUS-PREFET émet plusieurs possibilités : soit on brûle sur place, soit on évacue et stocke, sous la responsabilité du maître d'œuvre et sur la base de consignes apportées par l'animateur du site dans un milieu non favorable à la diffusion des espèces parasites, ou bien on broie.

Ensuite, le Cahier des charges, Bonnefond 3, aménagements des parcs fixes présente un montant estimé entre 6 et 12€ au mètre linéaire. Roch CHAMBON indique que ce coût peut être trop juste.

M. LE SOUS-PREFET demande si tout le monde a eu connaissance du montant revu à la hausse des Cahiers des Charges et procède à un vote à main levée.

Le résultat des votes indique plusieurs changements pour les cahiers des charges :

-Bonnefond 8, Fauche de restauration sur landes tourbeuses. La période d'intervention de la fauche est augmentée, en la faisant débiter le 15/08 au lieu du 30/08.

-Bonnefond 2, Evacuation des résidus de bûcheronnage-débroussaillage. Le traitement des rémanents se fait hors des milieux d'intérêt communautaire et « évacuation des résidus en bord de route » sera ôtée. Ensuite, dans le cas où est choisie la méthode de l'empilement, l'opération doit s'effectuer dans des milieux non favorables à la diffusion des espèces parasites telles que l'hylobe, le chalocographe, le dendroctone...

4/Propositions de Cahiers de charges des Mesures Agro-Environnementales

Fanny DALLA-BETTA présente les Mesures Agro-Environnementales.

Ces projets 2009 sont à valider de manière formelle, préalablement à la CRAE d'avril 2009.

5 mesures sont présentées :

-Gestion raisonnée des prairies, HE2

-Restauration de pacage tourbeux, T01

-Entretien des secteurs de haut-marais, T02

-Entretien des landes sèches avec assistance mécanique et/ou manuelle, LS1

-Gestion raisonnée des parcours secs, LS2

Perspectives 2009

-Avancement du suivi et du travail de cartographie des habitats et des espèces sur le périmètre des extensions validées

-Préparation des projets de gestion (MAE et contrats Natura 2000)

-Préparation de la charte Natura 2000 qui devra être intégrée au Docob révisé

Erwan HENNEQUIN demande s'il s'agit d'un travail cartographique nouveau.

Fanny DALLA-BETTA précise qu'il s'ajoutera à l'étude des habitats et des espèces du périmètre initial. Elle remercie les personnes présentes et propose à ceux qui le souhaitent de se rendre sur le terrain. La visite a permis de juger de la restauration de la fonctionnalité hydrologique et écologique de la tourbière plusieurs années après les travaux de rebouchage des drains et de visualiser le futur contrat Natura 2000 sur la tourbière de la Ferrière à Davignac (intervention de Erwan HENNEQUIN).